

Service de traduction d'une entreprise d'assurances de taille moyenne Le traducteur allemand/français

Pierre Murith

Volume 29, Number 4, décembre 1984

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/003683ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/003683ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (print)

1492-1421 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Murith, P. (1984). Service de traduction d'une entreprise d'assurances de taille moyenne : le traducteur allemand/français. *Meta*, 29(4), 362–363.
<https://doi.org/10.7202/003683ar>

SERVICE DE TRADUCTION D'UNE ENTREPRISE D'ASSURANCES DE TAILLE MOYENNE LE TRADUCTEUR ALLEMAND/FRANÇAIS

PIERRE MURITH

I. SITUATION DE DÉPART

1. Engagé il y a une vingtaine d'années comme traducteur français d'une compagnie suisse alémanique d'assurances, qui limite ses opérations d'assurance directe à la Suisse, j'ai eu à constituer et à assumer le service de traduction d'allemand vers le français.

Pratiquant l'assurance directe en Suisse seulement, cette compagnie y traite ses affaires en allemand pour la plupart, en français dans une moindre mesure et pour la plus petite en italien.

Quant aux opérations, essentiellement internationales, de réassurance, la langue le plus souvent employée est l'anglais, le français, l'italien et l'espagnol se partagent le reste. Son service de réassurance travaille de façon indépendante. Il dispose d'un personnel rompu à la matière et disposant d'une connaissance suffisante de la langue étrangère acquise par des séjours linguistiques dans le pays étranger.

2. La compagnie a pour langue première l'allemand. Tous ses textes sont conçus et rédigés initialement en allemand. Dans les rapports avec les actionnaires et avec le personnel le texte allemand fait loi, en vertu de dispositions expresses.

Quant aux rapports avec la clientèle ils s'établissent dans la langue de la région (allemand, français, italien), avec faculté pour le client de demander un service dans la langue d'une autre de ces régions. Le client peut, en cas de divergence entre le texte allemand originaire et les clauses de son contrat rédigé en français, faire valoir, en principe, l'interprétation fondée sur le français, en vertu du principe dit de la confiance, applicable en cette matière du droit des obligations. On devine la responsabilité du traducteur.

II. ACTIVITÉ DU SERVICE

1. documentation

L'activité du service a consisté à créer la documentation permettant de rendre en français tous les textes allemands émis par les divers services. De langue maternelle française, mais ayant appris l'allemand par ses études classiques et de droit, l'auteur du présent article — à un moment où l'on ne parlait pas encore de banques de données et de terminologie — a commencé la constitution d'un fichier de la langue des assurances, en le tenant régulièrement à jour. Cette documentation provient du dépouillement de la législation suisse sur l'assurance (dans sa version allemande et française), de dictionnaires d'assurance (plurilingues, ou uniquement allemands ou français), d'ouvrages allemands et français consacrés à la branche, ainsi que d'éléments recueillis au fil des ans à la fa-

veur de nombreuses lectures (jurisprudence des tribunaux, revues d'assurance, presse, etc.). De plus, une attention particulière est accordée à divers domaines du droit, en particulier celui de la responsabilité civile.

Cette expérience, entreprise au début de façon purement empirique, a conduit à l'établissement de deux fichiers parallèles : allemand langue de départ et français langue d'arrivée. Les termes y sont classés par ordre alphabétique. Dans la mesure du possible, la fiche donne le ou les équivalents dans l'autre langue. Peu à peu, ces fichiers se sont enrichis des définitions ainsi que d'exemples pris dans leur contexte, toujours avec références. Ils renferment aussi, classées sous le terme topique les expressions et formules les plus diverses. La Suisse utilisant parfois ses propres termes et expressions, les fiches enregistrent aussi ceux qui leur correspondent en France ou en Allemagne. Le fichier français est à cet égard, le plus développé. Une foule de renvois fait de la documentation ainsi accumulée une espèce de dictionnaire analogique de l'assurance.

Le service recourt aussi aux dictionnaires techniques (technique industrielle, médecine, droit, etc.). Pour assurer un maniement correct du français, il consulte les grands dictionnaires de langue et les ouvrages des linguistes et grammairiens réputés. Un fichier de langue renferme aussi de nombreuses observations suggérées par le contact permanent avec les deux langues. Enfin pour compléter son information, le traducteur consulte selon le besoin ses collègues d'autres entreprises ou de services de l'administration.

2. organisation du travail

La taille pas trop grande de l'entreprise permet au traducteur de connaître personnellement ses donneurs d'ordre. En recevant un mandat il convient du délai de livraison en fonction de l'urgence et de son calendrier.

Les mandants peuvent faire leurs observations sur la traduction qui leur est fournie. Le traducteur en examine alors le bien-fondé et en tient compte selon sa libre appréciation.

Tout le temps que le traducteur ne consacre pas à l'œuvre même de traduire est consacré aux travaux généraux de recherche, de documentation, d'étude.

La correspondance française courante est assurée, dans les divers services, par du personnel de langue maternelle française. Lequel peut, en tout temps, demander l'avis du traducteur qui fait office de conseiller.

Le traducteur aide aussi de ses conseils les services de langue allemande aux prises avec des textes français. Leur expliquant le sens de termes et leur signalant les équivalents allemands. Il ne se charge pas, en principe, de traductions du français vers l'allemand.

Le traducteur ne conserve pas tous les textes traduits, mais recourt, si besoin est, aux archives propres des donneurs d'ordre.

L'entreprise automatise certaines de ses activités, mais le service de traduction travaille encore selon les méthodes traditionnelles. Cependant, le secrétariat dispose de machines de traitement de texte, qui permettent la reproduction de textes anciens et d'apporter rapidement des corrections aux projets de traduction.

Voilà donc, en bref, quelques données générales concernant un service de traduction constitué de façon empirique et selon un système qui a suffi jusqu'ici à répondre aux exigences de l'entreprise.